

Réunion du conseil syndical

« Les jardins du Lac » - 21/05/2022

Présents : Jean-Marc BUON, Amandine DAMBRY, Philippe HERRMANN, Virginie LABARÈRE, Céline LANEZ.

De 11h30 à 13h15.

Points sur les dossiers en cours :

1. Conteneur de poubelles

Un des conteneurs du bâtiment E est cassé (roulettes), sur le trottoir près de l'entrée du parking bas.

Le CS demande au Syndic de procéder à son remplacement.

2. Porte d'entrée du bâtiment A

Lors de la pose du bandeau ventouse le 31 mars, il n'a pas été nécessaire de remplacer l'alimentation, cependant ceci a été facturé 76€ HT.

Le CS demande au Syndic de relancer jusqu'à l'obtention du remboursement.

3. Barrière au pied de la sous-station

Lors de l'AG du 9 mai dernier, il a été annoncé que l'ordre de service avait été envoyé à l'entreprise AT FERMETURES. Plus de quinze jours après, nous ne connaissons toujours pas la date d'intervention.

Le CS demande au Syndic de relancer l'entreprise.

4. Pigeons

Lors de l'AG, plusieurs copropriétaires se sont plaints de dégâts occasionnés par les pigeons, sans doute à la recherche d'endroits pour nicher et attirés par le fait que quelques copropriétaires les nourrissent.

Le CS n'a pas de réponse à apporter si ce n'est de ne pas les attirer en leur donnant à manger.

5. Réfection des 6 balcons du bâtiment E

(1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage au-dessus de la sous-station)

Lors de l'AG du 9 mai dernier, il a été annoncé que l'ordre de service avait été envoyé à l'entreprise SOCATEB. Plus de quinze jours après, nous ne connaissons toujours pas la date d'intervention.

Le CS demande au Syndic de relancer l'entreprise.

6. Sécurisation du bâtiment E

Lors de l'AG, les copropriétaires ont renouvelé leur souhait de sécuriser l'entrée de leur bâtiment en déplaçant la porte et le système de vigik au début du couloir.

Le CS demande au Syndic de relancer les entreprises pour établir des devis.

Autres points évoqués :

Au bâtiment 4 :

1. Problème sur la porte d'entrée : élément défait en bas de la porte.

Le CS demande au Syndic de faire intervenir l'entreprise.

2. Il semble que le bâtiment ne soit pas simple à trouver pour les livreurs du fait de la mauvaise visibilité de la plaque du numéro. Le CS va étudier la possibilité de déplacer ou d'en rajouter une au-dessus de la porte d'entrée afin qu'elle soit visible depuis le trottoir.

3. Le bruit qui venait de l'appartement de M. OBAMBI est résolu suite à l'intervention d'un plombier.

Organisation du conseil syndical :

M. HERRMANN ne se représente pas au poste de président ; aucun autre membre du CS ne souhaite ce poste.

M. HERRMANN reste trésorier.

Le CS décide d'une organisation collégiale. Un affichage sera fait dans chaque hall d'immeuble rappelant de s'adresser en priorité au(x) conseiller(s) de cet immeuble, ou d'utiliser la boîte aux lettres ou la boîte mail du CS pour communiquer, faire une demande de badges ou télécommandes, faire part d'un dysfonctionnement quel qu'il soit...

Ainsi, ce sont Mme DAMBRY et M. BUON qui s'occuperont prioritairement du bâtiment E, Mme LANEZ du bâtiment D, M. HERRMANN des bâtiments C et B et Mme LABARÈRE du bâtiment A.

Le CS demande au Syndic s'il existe sur l'intranet un espace de dialogue « direct » et de suivi des demandes entre le Syndic et le CS.

Le conseil syndical